Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 96 (2004)

Artikel: L'amphithéâtre d'Avenches
Autor: Weidmann, Denis
Vorwort: Préface
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-836008

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Préface

L'extraordinaire élan imprimé à la recherche archéologique et à la conservation des monuments vaudois par Albert Naef, dès la fin du XIXe siècle, a également fait sentir ses effets sur le site d'Avenches. Les monuments majeurs que sont l'enceinte urbaine et ses portes, l'amphithéâtre et le théâtre ont alors connu d'importants travaux de fouilles puis de restaurations, où furent souvent expérimentés des procédés et des concepts novateurs.

Dans la suite du XXe siècle, l'ardeur et les moyens des responsables du patrimoine local ou cantonal déclinèrent peu à peu. Les travaux de conservation réalisés après la seconde guerre mondiale accusaient à leur tour un vieillissement certain quand, à partir de 1973, la nouvelle direction du service des bâtiments de l'Etat considéra l'état général des monuments romains d'Avenches, dont elle avait la charge et la responsabilité.

L'architecte cantonal et l'archéologue cantonal convinrent alors de porter régulièrement au budget de l'Etat des travaux assurant la réhabilitation progressive des monuments d'Aventicum, pour permettre leur lisibilité, leur visite par le public et leur entretien régulier. Ces projets impliquant à la fois la réunion des terrains nécessaires, des aménagements paysagers et des travaux de conservation ont été conduits par des architectes mandatés, chargés d'y observer les principes de la Charte de Venise. Les connaissances des archéologues, des ingénieurs, et des spécialistes de la conservation ont été à chaque fois réunies dans des groupes pluridisciplinaires. Les interventions de conservation des monuments d'Avenches, sous protection de la Confédération, ont également bénéficié des expertises fédérales et des soutiens financiers qui y sont liés.

Dans l'ordre de l'urgence et des opportunités qui se présentaient, le temple du Cigognier, site laissé en friche depuis les fouilles de 1938-40, fut le premier monument réhabilité (1984-1987). Suivirent le temple de la Grange des Dîmes (1989-1991) et les thermes de Perruet (1994-1998). Les thermes monumentaux de l'Insula 19, dont le dégagement a pris fin en 1994, ont fait l'objet d'un projet de couverture, dont la réalisation a toutefois connu des retards en raison de procédures juridiques. Quant au théâtre, récemment réuni aux propriétés de l'Etat, il bénéficie d'une étude archéologique, première étape d'un projet à venir.

L'amphithéâtre s'inscrivait bien évidemment dans ce vaste programme. En raison de l'ampleur du monument historique - le plus grand du canton -, la mise en œuvre du projet n'a pas été aisée et les diverses étapes de l'intervention se sont étendues sur une quinzaine d'années, de 1982 à 1997. Dès 1981, le président de la Fondation Pro Aventico, André Gavillet, a entrepris des démarches auprès du Conseil d'Etat et du Département des travaux publics pour que la restauration générale de l'amphithéâtre prenne rang dans les investissements importants du canton de Vaud.

Un crédit d'étude de Fr. 200 000.– fut accordé par le Conseil d'Etat en août 1982. Les études furent confiées à un groupe de mandataires. L'archéologue Philippe Bridel, qui venait de publier son étude «Le sanctuaire du Cigognier» (2 volumes, Cahiers d'archéologie romande 22, 1982), fut chargé de réunir les indispensables données archéologiques du monument, comme cela lui fut demandé pour les autres monuments à restaurer à Avenches.

Le dossier d'archives des diverses interventions qu'avait connues l'amphithéâtre, conservé par le Musée romain d'Avenches, n'avait jamais été l'objet d'une synthèse. La Fondation Pro Aventico avait lancé un tel projet quelques années auparavant, sans obtenir le soutien demandé. Ces archives ont été consultées par Philippe Bridel et leur apport intégré à la présente étude.

Les sondages, voire les fouilles nécessaires pour apporter les précisions complémentaires aux données connues ne purent être effectués préalablement, comme l'aurait voulu la bonne méthode. Ces interventions ont donc été réalisées en préambule aux diverses étapes des travaux de réaménagement. Les crédits nécessaires aux travaux furent accordés par le Grand Conseil en plusieurs tranches, de 1986 à 1993, une dernière étape étant consacrée à la tour médiévale hébergeant le Musée romain.

L'Etat de Vaud, maître de l'ouvrage, confia la présidence de la Commission de restauration de l'amphithéâtre à la Fondation Pro Aventico, reprenant par là une disposition d'organisation qui avait fait ses preuves lors de la précédente restauration. Dès 1993, à partir de la dernière étape de travaux, Philippe Bridel fut engagé exclusivement par la Fondation et dès lors chargé de rédiger une monographie réunissant l'ensemble des connaissances relatives au monument, renouvelées par les récents travaux.

Les présidents successifs de la Fondation Pro Aventico, Jean-Pierre Vouga, André Gavillet et Pierre Ducrey, ainsi que les conservateurs et directeurs du Musée romain d'Avenches, Hans Bögli et Anne Hochuli-Gysel, ont tous assisté à l'évolution de ce lourd dossier, sans perdre espoir de voir paraître une monographie tant attendue. La Fondation Pro Aventico, organe de tutelle du site et Musée romains d'Avenches, a connu en 1995-1996 une réorganisation. Son rôle et ses compétences dans la gestion du site, de ses vestiges et du musée, ont été redéfinis comme ceux d'un mandataire des pouvoirs publics, assurant les prestations des archéologues, eux-mêmes placés sous la conduite du directeur, aujourd'hui Mme Anne Hochuli-Gysel. La Fondation, appuyée par les conseils de sa Commission scientifique, n'a ménagé ni son soutien, si ses efforts pour l'heureux aboutissement de la publication du monument. Ses remerciements vont aux institutions qui ont aidé l'Association Pro Aventico à subventionner la présente publication: la Loterie romande, le Fonds national suisse de la recherche scientifique, le Fonds des publications du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, la Société académique vaudoise.

Le soussigné, représentant depuis 1973 du propriétaire du monument, l'Etat de Vaud, a assuré à ce titre la gestion et les liaisons administratives au cours de cette longue entreprise. Particulièrement heureux de l'aboutissement des travaux de Philippe Bridel, sous la forme d'une importante publication, il exprime ses vives félicitations et remerciements à l'auteur, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont participé à l'étude, à la conservation et à la restauration de l'amphithéâtre d'Avenches.

Denis Weidmann
archéologue cantonal du
canton de Vaud

Lausanne, le 4 juin 2003